RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01902
Numéro SIREN : 798 650 644
Nom ou dénomination : ABMS CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2018 sous le numéro de dépôt A2018/011776

1415419

Dénomination : ABMS CONSEIL
Adresse : ZA les Speyres Est rue du Truchet 38450 Vif -FRANCE-

n° de gestion : 2013B01902
n° d'identification : 798 650 644

n° de dépôt : A2018/011776
Date du dépôt : 21/12/2018

Pièce : Projet de fusion/apport du 29/11/2018

COMMERCE GRENOBLE TRIBUNAL

1415419

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
20 NOV. 2018
Sous le N° 11776

PROJET DE TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES

1. ABMS CONSEIL, Société par Actions Simplifiée au capital de cinquante mille (50 000) euros, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 798 650 644 et dont le siège est établi rue du Truchet, ZA Les Speyres 38450 VIF, représentée par la société ABMS Groupe, son associée unique, immatriculée au RCS de Grenoble 794 254 896, en qualité de Président, elle-même représentée par Monsieur Thierry DOMELAND, Président d'ABMS Groupe, ayant tout pouvoir aux fins des présentes,

Ci-après dénommée la « **Société Absorbante** »,

De première part,

ET

2. CAMPATEC, Société A Responsabilité Limitée au capital de huit mille cent (8 100) euros, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 500 743 661 et dont le siège est établi au Espace CARCO 24 rue Robert DESNOS 69120 VAULX EN VELIN, représentée par Thierry DOMELAND, en qualité de gérant, ayant tout pouvoir aux fins des présentes,

Ci-après dénommée ensemble, pour les besoins des présentes, la « **Société Absorbée** »,

De seconde part.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

a. La Société Absorbante et la Société Absorbée appartiennent à ABMS Groupe SAS qui opère en tant que société de holding.

La Société Absorbante est spécialisée dans le secteur d'activité de l'ingénierie et d'études techniques.

Le capital social de la Société Absorbante est de 50.000 € divisé en 500 actions de 100 € de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées.

La Société Absorbante n'a émis aucun autre titre que les actions composant son capital social.

La Société Absorbante a une durée de 99 ans qui expire le 21 novembre 2112. Son exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Les comptes du dernier exercice clos, à savoir le 31 décembre 2017, ont été approuvés par l'associé unique le 18 juin 2018 et certifiés par le commissaire aux comptes sans réserve ni observation.

b. La Société Absorbée est une société d'ingénierie et d'études techniques.

c. Le capital social de la Société Absorbée est de 8.100 € divisé en 810 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées.

La Société Absorbée n'a émis aucun autre titre que les parts sociales composant son capital social.

La Société Absorbée a une durée de 99 ans qui expire respectivement le 2 novembre 2106.

Son exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Les comptes du dernier exercice clos, à savoir le 31 décembre 2017, ont été approuvés le 28 mars 2018.

d. La Société Absorbante et la Société Absorbée sont détenues à 100% par la société ABMS Groupe, immatriculée au RCS de Grenoble 794 254 896.

e. Les parties ont comme dirigeant commun Monsieur Thierry DOMELAND, gérant de la société CAMPATEC et président de la société ABMS Groupe, elle-même président de la société ABMS CONSEIL.

f. Dans le cadre d'une simplification des structures du groupe ABMS visant à regrouper les activités de la société Absorbante et de la Société Absorbée, il est envisagé de procéder à la fusion absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante conformément aux dispositions des articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce, sous le bénéfice des régimes fiscaux notamment visés aux articles 210 A du Code général des impôts au regard de l'impôt sur les sociétés et 816 du Code général des impôts au regard des droits d'enregistrement.

g. Par décisions de l'associé unique de la Société Absorbante et de l'associé unique de la Société Absorbée en date du 29 novembre 2018, aucun commissaire à la fusion n'a été nommé conformément à l'article L236-10 II du Code de commerce et Monsieur Florent RAPIN a été désigné commissaire aux apports aux fins d'établir le rapport prévu à l'article L225-147 du Code de commerce.

h. Le présent projet de traité (le « **Traité** ») a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Société Absorbée transfère à la Société Absorbante la totalité de son actif tel qu'il existera au jour de la réalisation de la fusion contre la prise en charge par la Société Absorbante de la totalité du passif de la Société Absorbée tel qu'il existera à la même date, sous réserve des conditions et de l'accomplissement des formalités prévues par la loi et relatées ci-après.

i. Il est précisé que, d'un commun accord entre les Parties, les effets comptables et fiscaux de la fusion seront réputés se réaliser rétroactivement au 1er janvier 2018. En conséquence :

   a. la désignation ci-après détaillée de l'actif transféré par la Société Absorbée à la Société Absorbante et du passif de la Société Absorbée pris en charge par la Société Absorbante est faite d'après la consistance des éléments d'actif et de passif qui figurent dans les comptes sociaux de la Société Absorbée au 31 décembre 2017 ; et

   b. les résultats de toutes opérations effectuées depuis le 1er janvier 2018 par la Société Absorbée jusqu'au jour de la réalisation de la fusion seront activement et passivement portés au compte de la Société Absorbante.

j. La Société Absorbante et la Société Absorbée ne dispose pas de comité d'entreprise.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

1. Motifs et buts de la fusion envisagée

Le projet de fusion absorption, objet du Traité, aura pour effet de simplifier les structures du groupe ABMS. Cette opération permettra une simplification de l'organisation du groupe ABMS et un regroupement des activités communes de CAMPATEC et ABMS CONSEIL au sein d'une même entité.

2. Comptes servant de base à la fusion

Compte tenu de la date d'effet de la fusion convenue par les Parties, soit le 1er janvier 2018, le Traité a été arrêté entre les Parties sur la base des comptes sociaux de la Société Absorbée et de la Société Absorbante au 31 décembre 2017 (joints en Annexe 1 et 2).

3. Méthodes d'évaluation du patrimoine transmis

Conformément aux dispositions du chapitre IV du Titre VII du Livre II du règlement n°2014-03 de l'autorité des Normes Comptables, dans la mesure où l'opération intervient entre sociétés sous contrôle commun, les éléments transférés par la Société Absorbée à la Société Absorbante ont été valorisés pour leur valeur nette comptable.

4. Date d'effet

La fusion aura un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2018.
En conséquence, les opérations réalisées par la Société Absorbée à compter du 1er janvier 2018 et jusqu'à la Date de Réalisation (tel que ce terme est défini ci-après à l'**Article 12**) seront considérées de plein droit comme ayant été faites par la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la Date de Réalisation.

5. Fusion

La Société Absorbée transfère, sous les garanties ordinaires et de droit, à la Société Absorbante qui l'accepte, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs à la date du 1er janvier 2018, sans exception, ni réserve, contre la prise en charge par la Société Absorbante de l'intégralité de son passif à la même date.

5.1 Désignation et évaluation de l'actif transféré

Les actifs apportés par la Société Absorbée comprennent l'ensemble des actifs de la Société à la Date de Réalisation.

L'actif transmis comprend notamment, sans que la description figurant dans le tableau inséré ci-après ait un caractère limitatif, les éléments suivants évalués à la date d'effet (en Euros) :

Pour CAMPATEC,

Actif	
Immobilisations incorporelles	- €
Immobilisations corporelles	2 599 €
Participations	- €
Immobilisations financières	1 475 €
Bas de bilan	40 183 €
TOTAL	**44 257 €**

En conséquence, le montant total de l'actif transféré, s'élève en valeur nette à 44.257 €

Les biens et droits ci-dessus désignés sont transférés tels qu'ils existeront à la Date de Réalisation, étant observé que la désignation qui précède est énonciative et non limitative, et que le transfert par la Société Absorbée comprend la totalité des biens, valeurs et droits quelconques de toute nature que cette société possédera à la Date de Réalisation.

5.2 Prise en charge du passif

Comme conséquence de l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, cette dernière sera tenue de prendre en charge la totalité du passif de la Société Absorbée existant à la Date de Réalisation ainsi que les frais et charges de la dissolution de ladite société.

Le passif transmis comprend notamment, sans que cette description ait un caractère limitatif, les éléments suivants évalués à la date d'effet (en Euros) :

Pour CAMPATEC,

Passif	
Capital	8 100 €
Réserves + résultat	26 505 €
Sous-total	34 605 €
Provisions	- €
Dettes	9 652 €
TOTAL	**44 257 €**

En conséquence, le montant du passif pris en charge s'élève à 9 652 €.

5.3 Montant de l'actif net transféré

Sur ces bases :
L'actif total transféré est de : 44.257 €
Le total du passif pris en charge est de : 9 652 €
Et l'actif net transféré est de : 34 605 €

Au regard de l'activité opérationnelle de la Société Absorbée qui devrait conduire à dégager un résultat positif au cours de la période intercalaire (c'est-à-dire entre le 1er janvier 2018 et la Date de Réalisation), aucune provision pour perte de rétroactivité n'est constatée au passif pris en charge.

6. Parité d'échange et augmentation de capital

6.1 Rapport d'échange

La Société Absorbante et la Société Absorbée étant détenues à 100% par un associé unique, le rapport d'échange des titres retenu est de 1.
Sur cette base, pour rémunérer l'apport fusion, la Société Absorbante devra créer des actions nouvelles pour l'augmentation de capital.

6.2 Augmentation de capital

La Société Absorbante procédera, en conséquence à une augmentation de son capital de 8.100 € pour le porter de 50.000 € à 58.100 €, par création de 81 actions nouvelles de 100 € de valeur nominale chacune, lesquelles seront attribuées directement par la Société Absorbante à l'associé unique de la Société Absorbée en échange des 810 parts sociales apportées par la Société Absorbée. Ces actions nouvelles porteront jouissance à compter de la Date de Réalisation et seront entièrement assimilées aux actions anciennes.

6.3 Prime de fusion

Le montant de l'actif net transféré étant évalué à 34 605 €, il en résulte que les actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital seront assorties d'une prime de fusion globale de 26 505 € (correspondant à la différence entre l'augmentation de capital et le montant de l'actif net apporté). Cette prime sera inscrite au bilan de la société absorbante à un compte « Prime de fusion » sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux.

7. Propriété et entrée en jouissance des biens transférés

La Société Absorbante aura la propriété et la jouissance de l'ensemble du patrimoine de la Société Absorbée à compter de la Date de Réalisation.

Les éléments de passif de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante, à la Date de Réalisation, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires.

Ainsi qu'il est dit ci-dessus, les éléments transmis par la Société Absorbée seront dévolus dans les conditions où ils se trouveront à la Date de Réalisation et ce, forfaitairement aux conditions fixées aux présentes et sans recours ni revendication.

8. Charges et conditions

La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés, dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive, sans pouvoir demander une indemnité pour quelque cause que ce soit.

A compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante acquittera tous impôts et taxes ainsi que toutes charges quelconques afférentes aux biens et droits transférés et à leur exploitation.

A compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante sera substituée purement et simplement dans le bénéfice et les obligations de tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers relativement à l'exploitation des biens transférés ainsi que des assurances de toutes natures s'y rapportant.
La Société Absorbante se verra notamment transférer les droits de propriété intellectuelle appartenant à la Société Absorbée.

Dans l'hypothèse où la transmission de certains contrats ou biens serait subordonnée à l'accord ou l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en accord avec la Société Absorbante les accords ou décisions d'agrément.

La Société Absorbante exécutera tous les contrats de travail conclus avec les salariés de la Société Absorbée, conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail.

La Société Absorbante bénéficiera et exécutera au lieu et place de la Société Absorbée tous les baux et locations à elle consentis.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui peuvent être attachés aux créances transférées et sera intégralement subrogée à la Société Absorbée, pour intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner acquiescement à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues à la suite de ces décisions.

La Société Absorbante sera débitrice des créanciers de la Société Absorbée aux lieu et place de celle-ci, sans novation à leur égard.

La Société se substituera notamment à la Société Absorbée dans toutes les conventions conclues avec des établissements de crédit.

Les créanciers de la Société Absorbée et de la Société Absorbante dont la créance est antérieure à la publicité donnée au Traité pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication de ce Traité.

Conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion. En tant que de besoin, il est précisé que le passif apporté par la Société Absorbée tel que décrit à l'**article 5.2** du Traité ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Dans le cas où il se révélerait une différence entre le passif déclaré et les sommes réclamées par des tiers et reconnues exigibles, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excèdent et bénéficiera de toute différence en moins sur ces passifs, sans revendication possible de part ni d'autre.

Après réalisation de la fusion, le président de la Société Absorbée devra, aux frais de la Société Absorbante, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation et de la transmission des biens compris dans l'apport et de l'accomplissement de toutes formalités.

Par le seul fait de la réalisation de l'absorption, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par application de l'article L.236-3 du Code de commerce.

9. Stipulations d'ordre fiscal

9.1 Dispositions générales

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent chacune être une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés en France dans les conditions de droit commun. Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur à la Date de Réalisation en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la fusion.

En particulier, la Société Absorbée et la Société Absorbante s'engagent à procéder dans les délais requis à toutes les déclarations propres à leur permettre de bénéficier des régimes ci-après exposés.

9.2 Droits d'enregistrement

La Société Absorbée n'est propriétaire d'aucun bien ou droit immobilier.

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts (le « CGI »).

En conséquence, la présente fusion sera enregistrée moyennant le paiement d'un droit fixe de 375 euros.

9.3 Impôt sur les sociétés

Date d'effet rétroactif de la fusion

Conformément aux termes de l'**Article 4** du Traité, les Parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2018.

En conséquence, les résultats comptable et fiscal bénéficiaires ou déficitaires réalisés depuis cette date par la Société Absorbée seront compris dans les résultats comptable et fiscal de la Société Absorbante au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2018.

Option pour le régime fiscal de faveur de l'article 210 A du CGI

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du CGI.

A ce titre, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment:

- à reprendre à son passif, le cas échéant, les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, et notamment, s'il y a lieu, les provisions réglementées figurant au bilan de cette société (article 210 A-3. a. du CGI) ;

- de reprendre à son passif, le cas échéant, la réserve spéciale constituée par la Société Absorbée relative aux plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit;

- à se substituer de plein droit à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats et/ou plus-values dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3. b. du CGI);

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues lors de la présente opération ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A-6 du CGI, d'après la valeur que ces biens avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée à la date d'effet (article 210 A-3. c. du CGI) ;

- à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, le cas échéant, dans les conditions fixées par l'article 210 A-3. d. du CGI, les plus-values dégagées par la Société Absorbée lors de l'apport des biens amortissables dans le cadre de la présente fusion ; cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés avant la fin de la période de réintégration, à l'imposition immédiate de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée (article 210 A-3. d. du CGI) ; et

- à inscrire à son bilan les éléments d'actif qui lui sont transmis, autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A-6 du CGI, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut la Société Absorbante s'engage à comprendre dans les résultats de l'exercice de fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3. e. du CGI).

Par ailleurs, la présente opération étant réalisée à la valeur nette comptable, la Société Absorbante s'engage à reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient ces biens dans les écritures de la Société Absorbée.

La Société Absorbante s'engage, par ailleurs, à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- à joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales pour chaque nature d'élément d'actif visé à l'article 54 septies-I du CGI et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III au CGI, établis conformément au modèle fourni par l'Administration fiscale ;

- à renseigner et tenir à la disposition de l'Administration fiscale le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies-II du CGI.

La Société Absorbée veillera au respect des obligations déclaratives découlant de la cessation de son activité, dont notamment le dépôt dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la date de publication de la réalisation de la fusion dans un journal d'annonces légales de la déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du CGI.

La Société Absorbée déposera dans les soixante (60) jours de la publication de la réalisation de la fusion dans un journal d'annonces légales une déclaration de bénéfices en vertu de l'article 201 ter du CGI accompagnée de l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies-I du CGI.

D'une manière générale et à compter de la Date de Réalisation de la fusion, la Société Absorbante se substituera à la Société Absorbée pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion et éventuellement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation par cette dernière d'opérations antérieures à la présente fusion (apports partiels d'actifs, apports de titres, fusions, scissions, etc.), et notamment en tant que de besoin, ceux éventuellement pris antérieurement par la Société Absorbée en application des articles 145 et 216, 209 II, 210 A, 210 B, 210 B bis et 210 C du CGI.

9.4 Taxe sur la valeur ajoutée

Dans la mesure où (i) la fusion envisagée emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI, (ii) la Société Absorbante et la Société Absorbée sont toutes deux assujetties et redevables de la taxe sur la valeur ajoutée (la « **TVA** ») en France et (iii) la Société Absorbante poursuivra l'exploitation de l'universalité transmise par la Société Absorbée, les Parties déclarent placer la fusion sous le régime défini par l'article 257 bis du CGI qui prévoit la dispense d'imposition à la TVA des livraisons de biens et prestations de services réalisées entre redevables de la TVA et intervenant dans le cadre de la transmission d'une universalité totale ou partielle de biens, tel que commentée dans la doctrine administrative.

La Société Absorbante sera réputée continuer la personne de la Société Absorbée et s'engage en conséquence à respecter les obligations auxquelles la Société Absorbée aurait été tenue si elle avait poursuivi l'exploitation. La Société Absorbante sera ainsi purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au titre de l'universalité transmise. En conséquence, la Société Absorbée transfèrera purement et simplement le crédit de TVA dont elle disposera le cas échéant, à la Date de Réalisation de la fusion et la Société Absorbante sera tenue de procéder, le cas échéant, aux régularisations des droits à déduction prévues par les dispositions fiscales et aux taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission d'universalité, auxquelles la Société Absorbée aurait été tenue de procéder si elle avait poursuivi son activité.

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne « *Autres Opérations non-imposables* » de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion sera réalisée.

9.5 Taxes diverses

9.5.1 Participation construction

La Société Absorbante prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombe à la Société Absorbée.

Cet engagement fera l'objet d'un engagement joint à la déclaration fiscale de cessation d'activité souscrite en vertu de l'article 201 du CGI.

9.5.2 Formation professionnelle

La Société Absorbante prendra à sa charge les obligations résultant ou susceptibles de résulter des articles 235 ter C et suivants du CGI.

9.5.3 Taxes et participations assises sur les salaires

En tant que de besoin, la Société Absorbante reprendra les obligations qui incombent à la Société Absorbée en ce domaine à raison de ses activités.

9.5.4 Crédit d'impôt recherche

La Société Absorbante pourra imputer sur l'impôt dont elle est redevable le crédit d'impôt recherche de la Société Absorbée ou bénéficier de la restitution de celui-ci, dans les conditions et en application des articles 220 B et 199 ter B du CGI.

10. Déclarations

Le représentant de la Société Absorbée déclare qu'à sa connaissance

a. la Société Absorbée n'est et n'a jamais été partie à une procédure prévue par le livre VI de la partie législative du Code de commerce ;

b. la Société Absorbée est à jour des impôts exigibles.

Les Parties déclarent et reconnaissent que dans le cadre de la fusion objet du Traité, il n'existe aucun avantage particulier.

11. Dissolution de la Société Absorbée

En application de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à la Date de Réalisation. La totalité du passif de la Société Absorbée étant pris en charge par la Société Absorbante, il ne sera procédé à aucune liquidation.

Les mandataires sociaux de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, auront séparément tous pouvoirs à l'effet de :

a. remettre à la Société Absorbante les biens et droits transmis et signer à cet effet tous actes et pièces utiles, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir tous actes et formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine, tant actif que passif, de la Société Absorbée à la Société Absorbante ;

b. retirer de toutes administrations, établissements et banques ou y déposer tous titres, valeurs, cautionnements et sommes appartenant à la Société Absorbée, en donner quittance et décharge ;

c. remplir toutes les formalités, faire toutes déclarations notamment auprès de l'administration fiscale, ainsi que de toutes significations et notifications à quiconque et en particulier requérir la radiation de la Société Absorbée du registre du commerce et des sociétés ;

d. en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances.

Le président de la Société Absorbée devra, à première demande et aux frais de la Société Absorbante, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation et de la transmission des biens transférés et de l'accomplissement de toutes formalités.

12. Réalisation définitive de la fusion - Conditions suspensives

Le Traité, l'augmentation de capital et la dissolution de la Société Absorbée qui en résultent, ne deviendront définitifs qu'à compter du jour (la « **Date de Réalisation** ») de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives ci-après :

a. approbation de la fusion par l'associé unique de la Société Absorbée,

b. approbation de la fusion par l'associé unique de la Société Absorbante.

À défaut de cette réalisation au plus tard le 31 décembre 2018, le Traité sera considéré comme nul, sans indemnité de part ni d'autre.

13. Dépôt - Formalités de publicité

La Société Absorbante remplira, le cas échéant, toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des différents éléments d'actifs.

14. Frais et droits

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture le Traité et sa réalisation incomberont à la Société Absorbante, qui s'y oblige, et notamment le paiement des droits d'enregistrement.

15. Election de domicile

Pour l'exécution du Traité et des actes et procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font respectivement élection de domicile en leur siège social.

16. Pouvoirs pour les formalités

Les Parties donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Traité pour remplir toutes formalités et effectuer toutes déclarations, significations, dépôts et publications qui pourraient être nécessaires.

17. Annexes

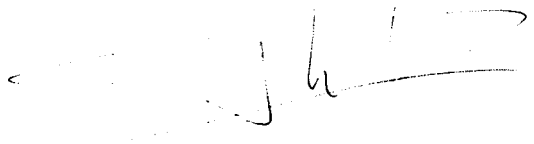
Les annexes suivantes forment un tout avec le Traité

Annexe 1 : Comptes sociaux au 31 décembre 2017 de la société ABMS CONSEIL

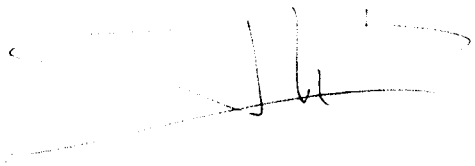
Annexe 2 : Comptes sociaux au 31 décembre 2017 de la société CAMPATEC

Fait le 29 novembre 2018, en 5 exemplaires originaux.

ABMS CONSIEL
Représentée par Thierry DOMELAND



CAMPATEC
Représentée par Thierry DOMELAND



ca consultants

Jean Paul Trève
Guy Michalon
Olivier Emonard
Benoît Redond

Experts-comptables
Commissaires aux comptes

RILLIEUX LA PAPE, le 27/02/2018

CAMPATEC

13 AVENUE BATAILLON CARMAGNOLE LIBERTE

69120 VAULX EN VELIN

COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Hervé PAOLI

Benoit REDOND

Société d'expertise comptable
inscrite au tableau de l'ordre
de la région de Lyon

Membre de la compagnie
régionale des commissaires
aux comptes de Lyon

LYON
La Chaufferie,
555 Chemin du Bois BP 174
69140 Rillieux La Pape
tél. (33) 04 78 27 26 26
fax. (33) 04 72 07 87 95

VIENNE
3 rue du 11 novembre
38200 Vienne
tél. (33) 04 74 53 67 67
fax. (33) 04 72 07 87 95

contact@caconsultants.fr
www.caconsultants.fr
SELAS AU CAPITAL DE 330 250 €
RCS LYON 334 961 554
TVA CEE FR 79 334 961 554

SOMMAIRE

Dossier - page de garde	1
Sommaire	2
(NP 2300) - Attestation sans observation	3
1° PARTIE - TABLEAUX DE SYNTHESE	
Soldes Intermédiaires de Gestion (comparés)	4
Tableau de financement	5
2° PARTIE - COMPTES ANNUELS	
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Bilan Actif détaillé	8
Bilan Passif détaillé	10
Compte de résultat	12
Compte de résultat (suite)	13
Compte de résultat détaillé	14
3° PARTIE - ANNEXE	
Règles et méthodes comptables	17
Etat des immobilisations	19
Etat des amortissements	20
Charges à payer et produits à recevoir	21
Etat des créances et dettes	22
Engagements financiers	23
Composition du capital Social	24
4° PARTIE - ETATS FISCAUX	
LIASSE	

ATTESTATION

Mission de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de l'entreprise **CAMPATEC** relatifs à la période du **01/01/2017** au **31/12/2017**, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 44 257 €
- Chiffre d'affaires : 82 420 €
- Résultat net comptable : 2 760 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à RILLIEUX LA PAPE

Le 27/02/2018

Benoit REDOND

Expert-Comptable

1° PARTIE

TABLEAUX DE SYNTHESE

CAMPATEC

13 AVENUE BATAILLON CARMAGNOLE LIBERTE

69120 VAULX EN VELIN

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (COMPARÉS)

Soldes intermédiaires de gestion	Au 31/12/2017		Au 31/12/2016		Variation	
* Ventes de marchandises						
- Coût direct d'achat						
+/- Variation du stock de marchandises						
Marge commerciale I						
- Vendue	82 420	100.00	84 348	100.00	(1 928)	(2.29)
+ Production : - Stockée						
- Immobilisée						
Production de l'exercice	**82 420**	**100.00**	**84 348**	**100.00**	**(1 928)**	**(2.29)**
- Matières premières et approvisionnements consommés						
- Sous-traitance directe						
Marge brute sur production II	**82 420**	**100.00**	**84 348**	**100.00**	**(1 928)**	**(2.29)**
Marge brute globale (I+II)	**82 420**	**100.00**	**84 348**	**100.00**	**(1 928)**	**(2.29)**
- Services extérieurs et autres charges externes	32 640	39.60	34 597	41.02	(1 957)	(5.66)
Valeur ajoutée produite	**49 780**	**60.40**	**49 752**	**58.98**	**29**	**0.06**
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	754	0.92	739	0.88	15	2.08
- Salaires et traitements	43 960	53.34	43 565	51.65	395	0.91
- Charges sociales						
Excédent brut d'exploitation	**5 066**	**6.15**	**5 448**	**6.46**	**(382)**	**(7.00)**
+ Reprises sur amortissements et provisions						
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 893	2.30	4 158	4.93	(2 265)	(54.47)
- Sur immobilisations						
- Dotations aux provisions : - Sur actif circulant						
- Pour risques et charges						
+ Autres produits de gestion courante	2		111	0.13	(109)	(98.45)
- Autres charges de gestion courante	1		1			13.33
+ Transferts de charges d'exploitation	300	0.36			300	
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	**3 473**	**4.21**	**1 399**	**1.66**	**2 074**	**148.27**
+ Bénéfice attribué (quote-part sur opérations en commun)						
- Perte supportée (quote-part sur opérations en commun)						
+ Produits financiers de participations						
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances						
+ Autres intérêts et produits assimilés						
+ Reprises sur provisions financières						
+ Différences positives de change						
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
- Dotations financières aux amort. et provisions						
- Intérêts et charges assimilées	226	0.27	487	0.58	(261)	(53.54)
- Différences négatives de change						
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Résultat courant avant impôts	**3 247**	**3.94**	**912**	**1.08**	**2 335**	**255.95**
+ Produits exceptionnels sur opérations : - De gestion						
- En capital						
+ Reprises sur prov. et transferts de charges exceptionnels						
- Charges exceptionnelles sur opérations : - De gestion			51	0.06	(51)	(100.00)
- En capital						
- Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.						
Résultat exceptionnel			**(51)**	**(0.06)**	**51**	**(100.00)**
- Participation des salariés aux résultats						
- Impôts sur les bénéfices	487	0.59	137	0.16	350	255.47
Résultat Net Comptable	**2 760**	**3.35**	**724**	**0.86**	**2 036**	**281.10**

TABLEAU DE FINANCEMENT

		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement		Trésorerie
	Situation initiale		38 347		33 896	4 451
	Opérations de l'exercice	Emplois	Ressources	Variations		Variations
				Actif circulant	Dettes exploitation	
EXPLOITATION	Excédent brut d'exploitation		5 066			
	Charges-produits exceptionnels					
	Autres charges-produits	1	302			
	Variations des :					
	- Stocks					
	- Clients et comptes rattachés			(9 854)		
	- Autres valeurs			(1 666)		
	Fournisseurs et comptes rattachés				(507)	
	Autres dettes d'exploitation				1 049	
	TOTAL		**5 367**		**(12 062)**	**17 428**
REPARTITION	Coût net du financement	226				
	Impôts sur les bénéfices	487			350	
	Participation					
	Capacité d'autofinancement					
	4 653					
	Distribution/prélèvements					
	Autofinancement					
	4 653					
	TOTAL		**(713)**		**(350)**	**(363)**
INVESTISSEMENT	Investissements :					
	- Incorporels					
	- Corporels					
	- Financiers					
	Désinvestissements :					
	- Incorporels					
	- Corporels					
	- Financiers					
	TOTAL					
FINANCT	Apports en capital / compte courant		1 915			
	Emprunts souscrits					
	Remboursement capital / compte courant					
	Remboursements emprunts	10 657				
	TOTAL		**(8 742)**			**(8 742)**
	Situation finale		**34 258**		**21 484**	**12 774**

2° PARTIE

COMPTES ANNUELS

CAMPATEC

13 AVENUE BATAILLON CARMAGNOLE LIBERTE

69120 VAULX EN VELIN

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	Du 01/01/2017 au 31/12/2017			Au 31/12/2016	Variation	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	Montant	%
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	5 702	5 702				
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillages	3 004	3 004				
Autres immobilisations corporelles	17 221	14 622	2 599	4 492	(1 893)	(42.15)
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations évaluées selon mise en équiv.						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 475		1 475	1 475		
TOTAL I	**27 402**	**23 328**	**4 074**	**5 968**	**(1 893)**	**(31.73)**
ACTIF CICRULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières, autres approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commande						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	22 812		22 812	32 666	(9 854)	(30.17)
Autres	239		239	611	(372)	(60.94)
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	12 774		12 774	4 451	8 323	187.02
Charges constatées d'avance (3)	4 358		4 358	5 652	(1 293)	(22.89)
TOTAL II	**40 183**		**40 183**	**43 379**	**(3 196)**	**(7.37)**
Frais d'émission d'emprunts à étaler III						
Primes de remboursement des obligations IV						
Ecarts de conversion actif V						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**67 585**	**23 328**	**44 257**	**49 347**	**(5 090)**	**(10.31)**
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an						
(3) Dont part à plus d'un an						

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Variation Montant	Variation %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (dont versé) 8 100	8 100	8 100		
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévalution				
Ecarts d'équivalence				
Réserves légales	1 008	972	36	3.72
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	22 737	22 049	688	3.12
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**2 760**	**724**	**2 036**	**281.10**
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL I	**34 605**	**31 845**	**2 760**	**8.67**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
TOTAL I (bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL II				
EMPRUNTS ET DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 699	12 356	(10 657)	(86.25)
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 028	113	1 915	1 693.31
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	975	1 482	(507)	(34.20)
Dettes fiscales et sociales	4 949	3 550	1 399	39.40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL III	**9 652**	**17 502**	**(7 850)**	**(44.85)**
Ecarts de conversion passif **IV**				
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	**44 257**	**49 347**	**(5 090)**	**(10.31)**
(1) Dont à plus d'un an		1 699	(1 699)	(100.00)
(1) Dont à moins d'un an	7 725	15 803	(8 078)	(51.12)
(2) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque				
(3) Dont emprunts participatifs				

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ACTIF	Solde		Variation	
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Montant	%
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
20500000 LOGICIELS	2 167.39	2 167.39		
20500001 SITE INFORMATIQUE	3 535.00	3 535.00		
28050000 AMORT. LOGICIELS	-2 167.39	-2 167.39		
28050001 AMORT. SITE INFORMATIQUE	-3 535.00	-3 535.00		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	3 003.65	3 003.65		
28154000 AMORT. MATERIEL ET OUTILLAGE	-3 003.65	-3 003.65		
Autres immobilisations corporelles	2 598.96	4 492.26	-1 893.30	-42.14
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	11 680.60	11 680.60		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	4 652.96	4 652.96		
21840000 MOBILIER	886.95	886.95		
28182000 AMORT. MATERIEL TRANSPORT	-9 081.64	-7 188.34	-1 893.30	-26.35
28183000 AMORT. MAT BUREAU ET INFORMAT	-4 652.96	-4 652.96		
28184000 AMORT. MOBILIER	-886.95	-886.95		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 475.34	1 475.34		
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	1 475.34	1 475.34		
TOTAL (I)	**4 074.30**	**5 967.60**	**(1 893.30)**	**(31.73)**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				

ACTIF	Solde		Variation	
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Montant	%
Créances				
Clients et comptes rattachés	22 811.80	32 665.85	-9 854.05	-30.17
41100000 CLIENTS	22 811.80	19 785.85	3 025.95	15.29
41810000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR		12 880.00	-12 880.00	-100.00
Autres	238.61	610.90	-372.29	-60.88
44566200 TVA DEDUCTIBLE 20% /BIENS & SERVICES	238.61	5.90	232.71	+1 000.00
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER		465.00	-465.00	-100.00
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES		140.00	-140.00	-100.00
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	12 773.94	4 450.60	8 323.34	186.99
51210000 BNP PARIBAS	12 773.94	4 450.60	8 323.34	186.99
Charges constatées d'avance	4 358.40	5 651.87	-1 293.47	-22.89
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 358.40	5 651.87	-1 293.47	-22.89
TOTAL (II)	**40 182.75**	**43 379.22**	**(3 196.47)**	**(7.37)**
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	**44 257.05**	**49 346.82**	**(5 089.77)**	**(10.31)**

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

PASSIF		Solde		Variation	
		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Montant	%
CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel dont versé :	8 100	8 100.00	8 100.00		
10100000 CAPITAL		8 100.00	8 100.00		
Prime d'émission, de fusion, d'apport...					
Ecarts de réévaluation					
Ecart d'équivalence					
Réserves:					
- Réserve légale		1 008.20	972.00	36.20	3.70
10610000 RESERVE LEGALE		1 008.20	972.00	36.20	3.70
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves réglementées					
- Autres réserves		22 736.56	22 048.51	688.05	3.12
10680000 AUTRES RESERVES		22 736.56	22 048.51	688.05	3.12
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		**2 760.12**	**724.25**	**2 035.87**	**281.10**
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL (I)		**34 604.88**	**31 844.76**	**2 760.12**	**8.67**
AUTRES FONDS PROPRES					
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
Autres					
TOTAL (I bis)					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL (II)					
EMPRUNTS ET DETTES					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 699.40	12 356.49	-10 657.09	-86.25
16411000 EMPRUNT 60473633			7 293.09	-7 293.09	-100.00
16412000 EMPRUNT 60507680		426.04	1 266.99	-840.95	-66.38
16413000 EMPRUNT 60507971		1 273.36	3 796.41	-2 523.05	-66.46
Emprunts et dettes financières diverses		2 028.23	113.10	1 915.13	+1 000.00
45510000 C/C GERANCE		2 028.23	113.10	1 915.13	+1 000.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		975.17	1 482.00	-506.83	-34.21
40100000 FOURNISSEURS		975.17	642.00	333.17	51.87
40810000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES			840.00	-840.00	-100.00
Dettes fiscales et sociales		4 949.37	3 550.47	1 398.90	39.41
42500000 PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTES		90.57	88.87	1.70	2.25
44400000 ETAT-IMPOT SUR LES BENEFICES		487.00	137.00	350.00	255.47
44551000 TVA A DECAISSER		1 470.00		1 470.00	-
44571100 TVA COLLECTEE 10%		390.00		390.00	-
44571200 TVA COLLECTEE 20%		2 250.00	1 474.25	775.75	52.65

PASSIF	Solde		Variation	
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Montant	%
44571500 TVA COLLECTEE 5,5%	261.80	570.35	-308.55	-54.04
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR		1 280.00	-1 280.00	-100.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	**9 652.17**	**17 502.06**	**(7 849.89)**	**(44.85)**
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	**44 257.05**	**49 346.82**	**(5 089.77)**	**(10.31)**

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016	Variation	
	France	Exportation	Total	Total	Montant	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue : - De biens						
Production vendue : - De services	82 420		82 420	84 348	(1 928)	(2.29)
Chiffre d'affaires net	**82 420**		**82 420**	**84 348**	**(1 928)**	**(2.29)**
Production : - Stockée						
Production : - Immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			300		300	
Autres produits			2	111	(109)	(98.45)
TOTAL I			**82 722**	**84 459**	**(1 737)**	**(2.06)**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stocks (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			32 640	34 597	(1 957)	(5.66)
Impôts, taxes et versements assimilés			754	739	15	2.08
Salaires et traitements			43 960	43 565	395	0.91
Charges sociales						
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations			1 893	4 158	(2 265)	(54.47)
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations						
Dotations aux : - Dépréciations sur actif circulant						
Dotations aux : - Provisions pour risques et charges						
Autres charges			1	1		13.33
TOTAL II			**79 248**	**83 060**	**(3 812)**	**(4.59)**
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier						
* Y compris : - Redevances de crédit-bail immobilier						
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**3 473**	**1 399**	**2 074**	**148.27**
Bénéfice attribué ou perte transférée III						
Perte supportée ou bénéfice transféré IV						
Produits financiers						
Produits financiers de participation (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V						
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)			226	487	(261)	(53.54)
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements						
TOTAL VI			**226**	**487**	**(261)**	**(53.54)**
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			**(226)**	**(487)**	**261**	**(53.54)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			**3 247**	**912**	**2 335**	**255.95**

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Variation	
				Montant	%
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges					
TOTAL VII					
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion			51	(51)	(100.00)
Sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions					
TOTAL VIII			**51**	**(51)**	**(100.00)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			**(51)**	**51**	**(100.00)**
Participation des salariés	**IX**				
Impôts sur les bénéfices	**X**	**487**	**137**	**350**	**255.47**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		**82 722**	**84 459**	**(1 737)**	**(2.06)**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		**79 962**	**83 735**	**(3 773)**	**(4.51)**
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		**2 760**	**724**	**2 036**	**281.10**
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs					
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs					
(3) Dont produits concernant les entités liées					
(4) Dont intérêts concernant les entités liées					

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	82 420.00	84 348.25	-1 928.25	-2.29
70611000 PRESTATIONS DE SERVICES 20%	50 770.00	49 741.25	1 028.75	2.07
70612000 PRESTATIONS DE SERVICES 10%	26 890.00	11 840.00	15 050.00	127.11
70613000 PRESTATIONS DE SERVICES 5,5%	4 760.00	22 767.00	-18 007.00	-79.09
Chiffre d'affaires Net	**82 420.00**	**84 348.25**	**(1 928.25)**	**(2.29)**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortis., dépréciations et prov., transferts de charges	300.00		300.00	-
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	300.00		300.00	-
Autres produits	1.72	110.94	-109.22	-98.20
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1.72	110.94	-109.22	-98.20
TOTAL (I)	**82 721.72**	**84 459.19**	**(1 737.47)**	**(2.06)**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes*	32 639.79	34 596.73	-1 956.94	-5.66
60614000 CARBURANT	1 344.24	1 419.01	-74.77	-5.29
60630000 PRODUITS D' ENTRETIEN ET PETIT EQUIPT	2 406.73	3 715.24	-1 308.51	-35.21
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	294.90	409.89	-114.99	-28.05
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	3 219.38	3 218.40	0.98	0.03
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	660.10	403.51	256.59	63.37
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 533.28	1 455.32	77.96	5.36
61554000 ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	1 290.41	901.25	389.16	43.17
61555000 ENTRETIEN INFORMATIQUE	475.00	743.83	-268.83	-36.16
61560000 REDEVANCES	325.93	460.07	-134.14	-29.13
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	5 012.18	5 370.29	-358.11	-6.67
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	62.51	50.84	11.67	23.53
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	395.08	571.23	-176.15	-30.82
61850000 FRAIS COLLOQUES, SEMINAIRES, CONF.	1 913.02	2 685.00	-771.98	-28.75
62260000 HONORAIRES	1 877.80	2 554.00	-676.20	-26.47
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	44.91	78.28	-33.37	-42.31
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS		667.80	-667.80	-100.00
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	750.00		750.00	-
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	2 842.19	898.86	1 943.33	216.13
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	205.00	212.00	-7.00	-3.30
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 853.20	2 567.80	285.40	11.10
62570000 MISSIONS ET RECEPTIONS	2 687.54	3 320.05	-632.51	-19.04
62610000 FRAIS POSTAUX	140.97	116.51	24.46	20.51
62620000 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	733.09	914.22	-181.13	-19.80
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	634.00	728.00	-94.00	-12.91
62810000 COTISATIONS DIVERSES	938.33	1 135.33	-197.00	-17.36
Impôts, taxes et versements assimilés	754.36	739.00	15.36	2.03
63511000 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	746.00	739.00	7.00	0.95
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENTS & DE TIMBRES	8.36		8.36	-

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
Salaires et traitements	43 959.84	43 565.00	394.84	0.91
64111000 SALAIRES GERANT	31 400.00	27 000.00	4 400.00	16.30
64112000 COTISATIONS AF GERANT	1 520.00	4 825.00	-3 305.00	-68.50
64113000 COTISATIONS MALADIE GERANT	1 129.00	2 403.00	-1 274.00	-53.02
64114000 COTISATIONS CIPAV GERANT	4 950.00	6 640.00	-1 690.00	-25.45
64117000 COTISATIONS COMPLEMENTAIRES GERANT	2 776.80	2 697.00	79.80	2.97
64150000 INDEMNITES STAGIAIRES	2 184.04		2 184.04	-
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 893.30	4 158.41	-2 265.11	-54.47
68112000 DOTAT. AMT. IMMOB. CORPORELLES	1 893.30	4 158.41	-2 265.11	-54.47
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	1.19	1.05	0.14	
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1.19	1.05	0.14	
TOTAL (II)	**79 248.48**	**83 060.19**	**(3 811.71)**	**(4.59)**
* Y compris :				
-Redevances de crédit-bail mobilier				
-Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**3 473.24**	**1 399.00**	**2 074.24**	**148.27**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différence positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)				
Charges financières				
Dotation financières aux amortis., dépréciations et prov.				
Intérêts et charges assimilées	226.12	486.75	-260.63	-53.59
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	226.12	486.75	-260.63	-53.59
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)	**226.12**	**486.75**	**(260.63)**	**(53.54)**
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**(226.12)**	**(486.75)**	**260.63**	**(53.54)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	**3 247.12**	**912.25**	**2 334.87**	**255.95**
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL (VII)				
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		51.00	-51.00	-100.00
67120000 PENALITES, AMENDES FISCALES		51.00	-51.00	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortis., dépréciations et prov.				
TOTAL (VIII)		**51.00**	**(51.00)**	**(100.00)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**(51.00)**	**51.00**	**(100.00)**

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
Participations des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	487.00	137.00	350.00	255.47
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	487.00	137.00	350.00	255.47
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**82 721.72**	**84 459.19**	**(1 737.47)**	**(2.06)**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**79 961.60**	**83 734.94**	**(3 773.34)**	**(4.51)**
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	**2 760.12**	**724.25**	**2 035.87**	**281.10**

3° PARTIE

ANNEXE

CAMPATEC

13 AVENUE BATAILLON CARMAGNOLE LIBERTE

69120 VAULX EN VELIN

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE COMPTABLE

Les comptes de l'exercice clos ont été arrêtés et présentés conformément aux règlements de l'ANC 2017-07 du 4 novembre 2016 relatifs au Plan Comptable Général.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes, présentés avant répartition, se caractérisent par :

- total du bilan de 44 257 Euros,
- chiffre d'affaires hors taxe de 82 420 Euros,
- résultat net de 2 760 Euros.

Les notes ou tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

A. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale, sous réserve de l'étendue de la collecte qui en est faite par la direction de l'entreprise

2. Informations générales complémentaires

En raison de l'application des nouvelles dispositions comptables, il est rappelé ci-après les options prises par l'entreprise, même si elle n'est pas à ce jour concernée par tous ces éléments :

	Inscription à l'actif	Comptabilisation en charges
- Frais de constitution de transformation et de premier établissement		X
- Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission + Inscription à l'actif en frais d'établissement + Imputation sur les primes d'apport puis en charges de l'exercice si les primes ne suffisent pas		X
- Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles		X
- Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) + Incorporation dans le coût de l'immobilisation + Comptabilisation en charges		X
- Coût de développement	X	
- Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs + Incorporation dans le coût de l'immobilisation + Comptabilisation en charges		X
- Amortissements des biens non décomposables (Mesure de simplification pour les P.M.E.) + Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage + Amortissement sur la durée d'utilisation	X	
- Composants de 2ème catégorie / provisions pour grosses révisions + Composants d'immobilisations + Constatation d'une provision		X

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture de l'exercice et en cours d'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs ou pertinents.

B. CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

1. Amortissements et provisions pour dépréciations

Les amortissements et provisions ont été calculés en fonction de la durée de vie probable des biens.

C. AUTRES POSTES

1. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2. Disponibilités

Il s'agit des sommes liquides déposées en banque et du solde de caisse au 31/12/2017.

3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent aux charges d'exploitation.

4. Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 702		
TOTAL	**5 702**		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
Constructions : - Sur sol d'autrui			
Constructions : - Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations : - Techniques, matériel et outillage	3 004		
Installations : - Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel : - De transport	11 681		
Matériel : - De bureau et informatique, mobilier	5 540		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	**20 224**		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations			
Autres : - Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 475		
TOTAL	**1 475**		
TOTAL GENERAL	**27 402**		

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Révaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			5 702	
TOTAL			**5 702**	
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
Constructions : - Sur sol d'autrui				
Constructions : - Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations : - Techniques, matériel et outillage			3 004	
Installations : - Gales, agencts et aménagt. divers				
Matériel : - De transport			11 681	
Matériel : - De bureau et informatique, mobilier			5 540	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			**20 224**	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations				
Autres : - Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 475	
TOTAL			**1 475**	
TOTAL GENERAL			**27 402**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 702			5 702
TOTAL	**5 702**			**5 702**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
Constructions : - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 004			3 004
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	7 188	1 893		9 082
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 540			5 540
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**15 732**	**1 893**		**17 625**
TOTAL GENERAL	**21 434**	**1 893**		**23 328**

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
	Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et dvp.							
Autres postes d'immo. incorporelles							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
Constructions : - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		**TOTAL GENERAL NON VENTILE**			**TOTAL GENERAL NON VENTILE**		

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amortissement	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

(Article R. 123-189 du Code de Commerce)

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		840
Dette fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		**840**

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		12 880
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		**12 880**

ETAT DES CRÉANCES ET DETTES

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 475		1 475
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	22 812	22 812	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	239	239	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	4 358	4 358	
TOTAL	**28 884**	**27 409**	**1 475**
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A plus d'1 an à l'origine	1 699	1 699		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	975	975		
Personnel et comptes rattachés	91	91		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	487	487		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 372	4 372		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	2 028	2 028		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**9 652**	**9 652**		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 657			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	2 028			

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Indemnités de départ en retraite	
Emprunts (intérêts restant à courir)	41
Crédit-bail : - Mobilier	
- Immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	**41**

Commentaire

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Commentaire

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin de l'exercice
	10.00000	10.00	810			810

4° PARTIE

ETATS FISCAUX

CAMPATEC

13 AVENUE BATAILLON CARMAGNOLE LIBERTE

69120 VAULX EN VELIN

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice clos le 31/12/2017

Si PME innovantes : ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) : ☐
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies 6 du CGI) : ☐
Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD : ☐

Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social, si différent
SARL CAMPATEC SIRET : 50074366100026 thierrvastier@campatec.com 13 AVENUE BATAILLON CARMAGNOLE LIBERTE 69120 VAULX EN VELIN FR	**Ancienne adresse en cas de changement**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identificationet adresse du lieu d'imposition de la société mère

B - ACTIVITÉ

Si vous avez changé d'activité ☐ — Activités exercées : CONSEIL ET ASSISTANCE A MAITRISE OUVRAGE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28 % (*)	3 247	Déficit	

2 - Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %	

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 %			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %		Plus-values exonérées (art. 238 quindecies)	

3 - Abattements et exonérations notamment en faveur desentreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ouzones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants nedoivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 etC-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D - IMPUTATIONS

1 - Autitre des revenus mobiliers de source française ou étrangèresayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.
2 - Autitre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'uneconvention fiscale conclue avec un État étranger, unterritoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, uncrédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État,territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche aucadre VII de l'imprimé N°2066.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

CGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Nom et adresse :

-Comptable :	Indép.	CA CONSULTANTS et AUDITEURS ASSOCIES 555 Chemin du bois 69140 RILLIEUX LA PAPE
-Conseil :		
-CGA :		
-N° d'agrément du CGA		

(*) Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale.

CAMPATEC

N°2065 BIS - 2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

F - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3. Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4. Montant des autres distributions :		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7. Montant des revenus répartis	**TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)**	

G - REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) : - SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités -SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
ASTIER THIERRY GERANT 23 RUE DU D	810	2017	31 400				

H - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice - MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice - MVLT réalisée au cours de l'exercice - MVLT restant à reporter	

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2017 Néant ☐

		Brut ①		Amort. provisions ②	Net 31/12/2017 ③	Net 31/12/2016 ④
Capital souscrit non appelé I	AA					
Frais d'établissement	AB		AC			
Frais de développement	CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 702	AG	5 702		
Fonds commercial (1)	AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
Terrains	AN		AO			
Constructions	AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 004	AS	3 004		
Autres immobilisations corporelles	AT	17 221	AU	14 622	2 599	4 492
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes (2)	AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise enéquivalence (2)	CS		CT			
Autres participations (2)	CU		CV			
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC			
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE			
Prêts (2)	BF		BG			
Autres immobilisations financières (2)	BH	1 475	BI		1 475	1 475
TOTAL II	BJ	**27 402**	BK	**23 328**	**4 074**	5 968
Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production : - de biens	BN		BO			
En cours de production : - de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises	BT		BU			
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)	BX	22 812	BY		22 812	32 666
Autres créances (3)	BZ	239	CA		239	611
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités	CF	12 774	CG		12 774	4 451
Charges constatées d'avance (3)	CH	4 358	CI		4 358	5 652
TOTAL III	CJ	**40 183**	CK		**40 183**	43 379
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV	CW					
Primes de remboursement des obligations V	CM					
Ecarts de conversion actif VI	CN					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	**67 585**	IA	**23 328**	**44 257**	**49 347**

(1) Droit au bail		(2) A moinsd'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations		Stocks		Créances

② BILAN - PASSIF AVANT RÉPARTITION

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

				Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	8 100	DA	8 100	8 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
Ecarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC		
Réserve légale (3)			DD	1 008	972
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	DF		
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG	22 737	22 049
Report à nouveau			DH		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	2 760	724
Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées			DK		
		TOTAL I	DL	34 605	31 845
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
		TOTAL II	DO		
Provisions pour risques			DP		
Provisions pour charges			DQ		
		TOTAL III	DR		
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 699	12 356
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV	2 028	113
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	975	1 482
Dettes fiscales et sociales			DY	4 949	3 550
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA		
Produits constatés d'avance (4)			EB		
		TOTAL IV	EC	9 652	17 502
Ecarts de conversion passif		**V**	ED		
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	EE	**44 257**	**49 347**

Renvois :			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve deréévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 652	17 502
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2017 Néant ☐

		France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	31/12/2016
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production vendue : - biens	FD		FE		FF		
Production vendue : - services	FG	82 420	FH		FI	82 420	84 348
Chiffre d'affaires nets	FJ	82 420	FK		FL	82 420	84 348
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts decharges (9)					FP	300	
Autres produits (1) (11)					FQ	2	111
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**82 722**	84 459
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y comprisdroits de douane)					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3)					FW	32 640	34 597
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	754	739
Salaires et traitements					FY	43 960	43 565
Charges sociales (10)					FZ		
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations auxamortissements					GA	1 893	4 158
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations auxprovisions					GC		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotationsaux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	1	1
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	79 248	83 060
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	**3 473**	**1 399**
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actifimmobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	226	487
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	**226**	487
2 - RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	**(226)**	**(487)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	**3 247**	**912**

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (SUITE)

Exercice clos le 31/12/2017 — Néant ☐

		31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		**51**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**HI**		**(51)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices **(X)**	HK	487	137
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**82 722**	84 459
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**79 962**	83 735
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	**HN**	**2 760**	**724**

(1)		- Produits netspartiels sur opérations à long terme	HO	
(2)		- Produits de locations immobilières	HY	
		- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (àdétailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)		- Crédit-bail mobilier	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)		- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (àdétailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)		- Produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)		- Intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6 bis)	Dont :	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX	
(6 ter)		- Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		- Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)		- Transferts decharges	A1	300
(10)		- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)		- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)		- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)		- Primes et cotisationscomplémentaires personnelles : facultative A6	obligatoires A9	

(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/12/2017 Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations: Réévaluation ou mise en équivalence		Augmentations: Acquisitions, apports et virements	
Immobilisations incorporelles									
Frais d'établissement et de développement			**TOTAL I**	CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			**TOTAL II**	KD	5 702	KE		KF	
Immobilisations corporelles									
Terrains				KG		KH		KI	
Constructions :	- Sur sol propre	(dont composants)	L9	KJ		KK		KL	
	- Sur sol d'autrui	(dont composants)	M1	KM		KN		KO	
	- Inst. gales., agmt, amgt,constr.	(dont composants)	M2	KP		KQ		KR	
Inst. tech., matériel et outillages industriels		(dont composants)	M3	KS	3 004	KT		KU	
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales.,agencements, aménagements divers			KV		KW		KX	
	- Matériel de transport			KY	11 681	KZ		LA	
	- Matériel bureau etinformatique, mobilier			LB	5 540	LC		LD	
	- Emballages récupérables et divers			LE		LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
Avances et acomptes				LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	20 224	LO		LP	
Immobilisations financières									
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 475	1U		1V	
			TOTAL IV	LQ	1 475	LR		LS	
			TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	27 402	ØH		ØJ	

CADRE B - IMMOBILISATIONS				Diminutions: Virement		Diminutions: Cessions ou mise en équivalence		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice		Réévaluation ou mise en équivalence: Valeur d'origine des immos en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles											
Frais d'établissement et de développement			**TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			**TOTAL II**	IO		LV		LW	5 702	1X	
Immobilisations corporelles											
Terrains				IP		LX		LY		LZ	
Constructions :	- Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
	- Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	- Inst. gales.,agencements, amgt, constructions			IS		MG		MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillages industriels				IT		MJ		MK	3 004	ML	
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales.,agencements, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
	- Matériel de transport			IV		MP		MQ	11 681	MR	
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	5 540	MU	
	- Emballages récupérables et divers			IX		MV		MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
			TOTAL III	IY		NG		NH	20 224	NI	
Immobilisations financières											
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations				I0		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	1 475	2G	
			TOTAL IV	I3		NJ		NK	1 475	2H	
			TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	27 402	ØM	

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2017 — Néant ☐

CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE	**5 702**	PF		PG		PH	**5 702**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions :	- sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	- sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 004	QA		QB		QC	3 004
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	- matériel de transport	QH	7 188	QI	1 893	QJ		QK	9 082
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 540	QM		QN		QO	5 540
	- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	**15 732**	QV	**1 893**	QW		QX	**17 625**
TOTAL GENERAL (I + II + III)		**0N**	**21 434**	**0P**	**1 893**	**0Q**		**0R**	**23 328**

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations						Reprises						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée et autres — Colonne ①		Mode dégressif — Colonne ②		Amortissement fiscal exceptionnel — Colonnes ③		Différentiel de durée et autres — Colonne ④		Mode dégressif — Colonne ⑤		Amortissement fiscal exceptionnel — Colonne ⑥			
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions - sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions - sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions - inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillages	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo corp - inst. gales, agenc et am. des const.	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immo corp - mat. de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immo corp - mat. bureau et inform. mobiliser	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immo corp - emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	**NP**		**NQ**		**NR**		**NS**		**NT**		**NU**		**NV**	

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR)	NW		Total général *non ventilé* (NS + NT + NU)	NY		Total général *non ventilé* (NW - NY)	NZ	

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2017 Néant [x]

NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice ①		Augmentations : dotations ②		Diminutions : reprises ③		Montant à la fin de l'exercice ④	
Provisions règlementées										
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC		
Provisions pour investissement		3U		TD		TE		TF		
Provisions pour hausse des prix (à détailler)		3V		TG		TH		TI		
Amortissements dérogatoires (2)		3X		TM		TN		TO		
Provisions pour prêts d'installation		IJ		IK		IL		IM		
Autres provisions règlementées (à détailler)		3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%		D3		D4		D5		D6		
Provisions pour risques et charges										
Provisions pour :	- Litiges	4A		4B		4C		4D		
	- Garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	- Pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	- Amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	- Pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	- Pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	- Impôts (à détailler)	5B		5C		5D		5E		
	- Renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K		
	- Gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	- Charges soc. et fisc. surcongés à payer	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)		5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciations										
Sur immobilisations :	- Incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	- Corporelles	6E		6F		6G		6H		
	- Titres mis en évidence	02		03		04		05		
	- Titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	- Autres immo. financières (à détailler)	06		07		08		09		
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W		
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)		6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises :	-D'exploitation			UE		UF				
	- Financières			UG		UH				
	- Exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice	1O	

⑧ ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

CADRE A - ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
Prêts (1) (2)	UP		UR	US
Autres immobilisations financières	UT	1 475	UV	UW 1 475
Clients douteux ou litigieux	VA			
Autres créances clients	UX	22 812	22 812	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	Z1			
Personnel et comptes rattachés	UY			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
- Impôts sur les bénéfices	VM			
Etat et autres collectivités publiques : - Taxe sur la valeur ajoutée	VB	239	239	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
- Divers	VP			
Groupe et associés (2)	VC			
Débiteurs divers	VR			
Charges constatées d'avance	VS	4 358	4 358	
TOTAL	VT	**28 884**	VU **27 409**	VV **1 475**

Renvois :		
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	

CADRE B - ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an - 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH	1 699	1 699		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	975	975		
Personnel et comptes rattachés	8C	91	91		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D				
- Impôts sur les bénéfices	8E	487	487		
Etat et autres collectivités publiques : - Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 372	4 372		
- Obligations cautionnées	VX				
- Autres impôts, taxes et ass.	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	2 028	2 028		
Autres dettes	8K				
Dette représent. de titres empruntés ou remis en garantie	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAL	VY	**9 652**	VZ **9 652**		

Renvois :					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)	VL	2 028
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	10 657			

CAMPATEC

N°2058 A - 2017

⑨ DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2017 — Néant ☐

I - REINTEGRATIONS

								31/12/2017
						Bénéfice comptable de l'exercice	WA	2 760
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	
Rémunération du travail de son conjoint (entreprises IR)			moins part déductible			à réintégrer	WC	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX			XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art . 212 bis)	XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY	
Impôt sur les sociétés							I7	487
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art.209B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées								
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % ou 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'IR)							I8	
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 0 %							ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values nettes à court terme							WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)							XR	
Réinteg. div. (à détailler) DONT : - Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW			WQ	
Réinteg. div. (à détailler) DONT : - Déficit étranger antérieurement déduit par les PME (art 209C)	SX		Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	**3 247**

II - DEDUCTIONS

						Perte comptable de l'exercice	WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice							WU	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)							WV	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)							WH	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 19 %							WP	
Plus-values nettes à long terme : - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
Plus-values nettes à long terme : - Imputées sur déficits antérieurs							XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales — Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A				XA	
Mesures d'incitation								
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY	
Majoration d'amortissement							XD	
Abattement sur les bénéfices et exonérations								
Entreprise nouvelle 44 septies (reprise d'entreprise en difficulté)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		XF	
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société d'investissements immobiliers cotée	K3	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	0V	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
				Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies)	XC			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses (à détailler) — Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9			Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
						TOTAL II	XH	

III - RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	**Bénéfice (I - II)**	XI	3 247	
	Déficit (II - I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL
	RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT (ligne XO)	XN	**3 247**	XO

⑩

DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Exercice clos le 31/12/2017 Néant [x]

I - SUIVI DES DEFICITS

Déficits :	- restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
	- imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058 A)	K5	
	- reportables (différence K4-K5)	K6	
	- de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
	Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II - INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III - PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
TOTAL	8X		8Y	
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	9D		9E	
Charges à payer				
TOTAL	9K		9L	
TOTAL GENERAL (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports	☐

⑪ TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice clos le 31/12/2017 Néant ☐

Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent

Origines			Affectations		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	36
			Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	688
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	724	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	0E		Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	0F	**724**	**TOTAL II**	ZH	**724**

DISTRIBUTIONS (Article 235 Ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement dda contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre dd'exercice	XV	

Renseignements divers

				31/12/2017	31/12/2016
Engagements					
Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ		
Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détail des postes					
Autres achats et charges externes :	- Sous-traitance		YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois) J8 3 219	XQ	5 413	5 077
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	1 923	2 632
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES	ST	25 304	26 887
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052		ZJ	**32 640**	34 597
Impôts et taxes :	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	746	739
	- Autres impôts, taxes etversements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	9Z	8	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052		YX	**754**	739
TVA					
Montant de la TVA collectée			YY	14 385	13 260
Montant de la TVAdéductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre desbiens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	4 202	5 490
Divers					
Montant brut des salaires			0B		
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de lapremière option pour le régime simplifié d'imposition			0S		
Effectif moyen du personnel	(dont : apprentis	handicapés)	YP		
Effectif affecté à l'activité artisanale			RL		
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommesmises à la disposition de la société			ZK	%	%
Numéro de centre degestion agréé XP	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR		Non
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

Régime de groupe

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
			Sté mère/filiale ?	JH		N° SIRET sociétémère	JJ	

(12) DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2017

Néant [x]

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme 10			Plus-value taxables à 19%
⑥	⑦	⑧	⑨	19%	15% ou 16%	0%	⑪

Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente auxéléments cédés	+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
Divers (détail à donner sur une note annexe)					
TOTAL					
	(A)	(B) *(Ventilation par taux)*			(C)

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (totablgébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (totablgébrique des lignes 1 à 20 de a colonne)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19%

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 31/12/2017

Néant [x]

A - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	- sur 3 ans(entreprise à l'IR) - sur 10 ans - sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL I				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	- sur 3 ans au titre de :	N-1 N-2				
	- Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quaterdu CGI) (à préciser) au titre de :	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9				
	TOTAL II					

B - PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partielou de scission (personnes moralessoumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'uneactivité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) ☐

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurements réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

⑭ SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Exercice clos le 31/12/2017

Néant [x]

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16% ②	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter (②+③+④-⑤-⑥) ⑦
		A 19 %, 16,5 % ou 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % ou 16,5 % ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

⑮ RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 31/12/2017 Néant [x]

I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N

		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values àlong-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés : - Donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés : - Ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

⑯ DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2017

Néant [X]

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :	SIREN	
	Dénomination	

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue : - Biens	OB	
Production vendue : - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayantconcouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultatsur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductiblesde la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles etincorporelles, si rattachées à une activité normale etcourante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultatd'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits dedouane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers etredevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à desimmobilisations corporelles mises à disposition dans le cadred'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ouencore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la productionimmobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat suropérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisationscorporelles et incorporelles, si attachées à une activiténormale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits surles alcools et les tabac), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à desimmobilisations corporelles mises à disposition dans le cadred'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ouencore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL II	OJ	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	**TOTAL GENERAL (I-II)**	OG	

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et le1330 - CVAE)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE		☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Période de référence	du ☐ au	
Date de cessation		

⑰ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2017 Néant ☐

N° SIREN	500743661
Dénomination de l'entreprise	CAMPATEC
Adresse : - N°, Type et nom de voie	13 AVENUE BATAILLON CARMAGNOLE LIBERTE
Adresse : - Code postal	69120
Adresse : - Ville	VAULX EN VELIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes **morales** de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes **physiques** de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	810

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou d'actions

Adresse : N° et Voie Pays

Code postal Commune

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre M Nom patronymique / Prénom ASTIER THIERRY

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou d'actions 810

Naissance : Date 10/07/1962 N° Département 26 Pays FR

Commune VALENCE

Adresse : N° et Voie 23 RUE DU DAUPHINE Pays FR

Code postal 69150 Commune DECINES-CHARPIEU

LIQUIDATION IS - CALCUL DE L'IS

Exercice clos le 31/12/2017

Calcul de l'impôt sur les sociétés dû	Base	Taux	Montant
Impôt sur les sociétés (au taux normal)		33.1/3 %	
Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	3 247	15 %	487
Impôt sur les plus values nettes		15 %	
Autre impôt à taux particulier		19 %	
		Total IS Brut	**487**

Calcul des taxes assimilées à l'IS	Base	Taux	Montant
Contribution Sociale sur l'IS (CA supérieur à 7 630 000 €)		3.30 %	
- Abattements			
Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs		2.5 %	
Montant de la Contribution exceptionnelle au titre de l'exercice		10.7 %	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2017

A . Identification du déclarant

Forme juridique / Dénomination	SARL	CAMPATEC
Complément de dénomination		
Nº SIREN	500743661	
Nº de Téléphone		
Adresse Mail	thierryastier@campatec.com	
Adresse - Nº, Type et nom de voie	13 AVENUE BATAILLON CARMAGNOLE LIBERTE	
Adresse - Complément de distribution		
Adresse - Lieu-dit, hameau		
Adresse - Code postal / Ville	69120	VAULX EN VELIN

Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	7112B
J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP			x

B . Régime Fiscal

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RN régime réel normal
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

C . Périodes

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2017
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2017
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2016
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D . Monnaie

Code monnaie	EUR

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2017

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurances			2 302		
Redevances			178		
Documentation			335		
Loyer			806		
Charges locatives			387		
Cotisations			350		

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2017

Identification de la société	
Désignation de la société	CAMPATEC
Numéro SIREN du principal établissement	500743661
Code NAF	7112B
Adresse du siège social si différente : - N°, Typeet nom de voie -Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville	

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	3 247
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	3 247
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	**3 247**

I. III - Bénéfices soumis au taux normal (a. - c. - h. - i.)	

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d. - j. - k.)	

SAS ABMS CONSEIL

RUE DU TRUCHET
ZA LES SPEYRES EST
38450 VIF

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

SAS ABMS CONSEIL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

Rapport	1
Bilan	2- 3
Compte de résultat	4- 5
Annexe	6-13

AUTRES INFORMATIONS

Détail des comptes de bilan	14-15
Détail du compte de résultat	16-18
Soldes intermédiaires de gestion	19

LIASSE FISCALE

Imprimés n° 2050 à 2059, 2065

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS ABMS CONSEIL
RUE DU TRUCHET
ZA LES SPEYRES EST
38450 VIF

relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 442 913 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	1 109 776 Euros
- Résultat net comptable,	101 102 Euros

Fait à Meylan
Le 05/02/2018

Christian MURAZ
Expert-Comptable

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 130	2 130		511	511-	100.00
	Fonds commercial (1)	960 000		960 000	960 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	6 200	5 239	961	2 025	1 064-	52.54
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 910		5 910	300	5 610	NS
	Total II	974 240	7 369	966 871	962 836	4 035	0.42
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	13 895		13 895	5 916	7 979	134.87
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	226 995	250	226 745	250 080	23 335-	9.33
	Autres créances	64 513		64 513	28 810	35 704	123.93
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	148 445		148 445	130 871	17 574	13.43
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	8 949		8 949	1 353	7 596	561.31
	Total III	462 797	250	462 547	417 029	45 518	10.91
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	13 494		13 494	16 194	2 700-	16.67
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 450 532	7 619	1 442 913	1 396 059	46 853	3.36

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	188 917	62 498	126 419	202.28
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	101 102	126 419	25 317-	20.03
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	345 019	243 917	101 102	41.45
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	557 531	659 732	102 201-	15.49
	Concours bancaires courants	362	153	210	137.38
	Emprunts et dettes financières diverses	298 348	275 584	22 764	8.26
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 481	10 348	27 133	262.22
	Dettes fiscales et sociales	199 755	205 570	5 815-	2.83
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 417	756	3 661	484.32
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 097 893	1 152 142	54 249-	4.71
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 442 913	1 396 059	46 853	3.36
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	644 945	594 611		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 109 776		1 109 776	793 151	316 624	39.92
Chiffre d'affaires NET	1 109 776		1 109 776	793 151	316 624	39.92
Production stockée			7 979	2 602	5 377	206.65
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 986	4 902	1 916-	39.08
Autres produits				0	0-	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			1 120 741	800 656	320 086	39.98
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			474 624	174 564	300 060	171.89
Impôts, taxes et versements assimilés			16 407	17 083	676-	3.96
Salaires et traitements			335 026	284 717	50 308	17.67
Charges sociales			137 001	114 451	22 550	19.70
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 275	5 026	751-	14.94
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				250	250-	100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			924	2 520	1 596-	63.34
Total des Charges d'exploitation (II)			968 256	598 612	369 644	61.75
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			152 485	202 044	49 559-	24.53
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

38450 VIF

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	22 842	27 448	4 605-	16.78
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	22 842	27 448	4 605-	16.78
2. Résultat financier (V-VI)	22 842-	27 448-	4 605	16.78
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	129 643	174 596	44 953-	25.75
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	28 541	48 177	19 636-	40.76
Total des produits (I+III+V+VII)	1 120 741	800 656	320 086	39.98
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 019 639	674 236	345 403	51.23
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	101 102	126 419	25 317-	20.03

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 442 912.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 109 775.91 Euros et dégageant un bénéfice de 101 101.72 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 19 925 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Ce CICE est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière de prospection de nouveaux marchés de maintien de l'emploi et de développement commercial.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	962 130		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 200		
TOTAL	6 200		
Prêts, autres immobilisations financières	300		5 610
TOTAL	300		5 610
TOTAL GENERAL	968 630		5 610

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			962 130	962 130
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 200	6 200
TOTAL			6 200	6 200
Prêts, autres immobilisations financières			5 910	5 910
TOTAL			5 910	5 910
TOTAL GENERAL			974 240	974 240

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 619	511		2 130
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 175	1 064		5 239
TOTAL	4 175	1 064		5 239
TOTAL GENERAL	5 794	1 575		7 369

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	511				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 064				
TOTAL	1 064				
TOTAL GENERAL	1 575				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	16 194		2 700	13 494

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 550		1 300		250
TOTAL	1 550		1 300		250
TOTAL GENERAL	1 550		1 300		250
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 300		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 910		5 910
Clients douteux ou litigieux	300	300	
Autres créances clients	226 695	226 695	
Impôts sur les bénéfices	37 591	37 591	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 163	14 163	
Débiteurs divers	12 759	12 759	
Charges constatées d'avance	8 949	8 949	
TOTAL	306 367	300 457	5 910

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	362	362		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	557 531	104 582	443 272	9 677
Fournisseurs et comptes rattachés	37 481	37 481		
Personnel et comptes rattachés	33 172	33 172		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 395	73 395		
Taxe sur la valeur ajoutée	70 209	70 209		
Autres impôts taxes et assimilés	22 979	22 979		
Groupe et associés	298 348	298 348		
Autres dettes	4 417	4 417		
TOTAL	1 097 893	644 945	443 272	9 677
Emprunts remboursés en cours d'exercice	102 201			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	500			500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2 10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Alternative Conseils	770 500			770 500	
S2EA	189 500			189 500	
Total	960 000			960 000	

Conformément à la nouvelle directive comptable européenne (2013/34/UE) et au règlement ANC n°2015-06, le fonds commercial est présumé avoir une durée illimitée.

Ces fonds ne sont pas amortis dans les comptes sociaux, mais ils sont soumis à un test de dépréciation annuel.

Les éventuelles dépréciations des fonds commerciaux sont désormais définitives, sans reprise possible, selon la nouvelle rédaction de l'article 214-19 du PCG.

Le test de dépréciation effectué à la clôture n'a pas mis en évidence de perte de valeur de ces fonds de commerce et aucune dépréciation n' a donc été constatée au cours de l'exercice.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur prix de vente en fonction de l'avancement des travaux à la date de clôture.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	362
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 906
Dettes fiscales et sociales	70 912
Total	80 180

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 949
Total	8 949

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	13 494	14.29
Total	13 494	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Emprunts et dettes financières diverses	298 348		

Les autres postes relevant des parties liées sont conclues à des conditions normales et courantes.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	22 842	
Dont entreprises liées	4 531	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	557 531
Total	557 531

- Subrogation dans le Privilège de Vendeur au profit du groupe de banques Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et Banque Populaire des Alpes.

- Nantissement des fonds de commerce Alternative Conseils et S2EA.

- Intervention de BPI France en risque à hauteur de 40% pendant toute la durée des emprunts.

- Convention de blocage du compte courant d'associé ABMS Groupe à hauteur de 200 k€ pour une durée de 3 ans à compter 27/05/2014 sauf incorporation au capital ou accord préalable de déblocage du groupe de Banques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9. Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Engagement total		24 462
Engagement total		24 462

Hypothèses de calculs retenues

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon prospective sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge de la date de clôture, ancienneté, statuts, taux de mortalité et salaire brut annuel),

- Données spécifiques à la société (convention collective, hypothèses de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisible du personnel et taux de charges sociales),

- Taux d'actualisation de 1,30 %.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
INDEMNITE ASSURANCE	1 610
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	76
Total	1 686

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 6
Permanence ou changement de méthodes 6
Informations complémentaires (CICE) 6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 7
Etat des amortissements 7
Etat des provisions 8
Etat des échéances des créances et des dettes 8
Composition du capital social 8
Fonds commercial 9
Evaluation des immobilisations corporelles 9
Evaluation des amortissements 9
Evaluations des produits et en cours 9
Dépréciation des créances 10
Disponibilités en Euros 10
Charges à payer 10
Charges et produits constatés d'avance 10
Charges à répartir sur plusieurs exercices 10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan 11

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées 11

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles 11
Montant des engagements financiers 12
Engagement en matière de pensions et retraites 12

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Transferts de charges 13

NA = Non Applicable NS = Non significative

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES			511	511-	100.00
20500000	LOGICIELS	2 130	2 130		
28050000	AMORTISSEMENTS LOGICIELS	2 130-	1 619-	511-	31.56
FONDS COMMERCIAL		960 000	960 000		
20710000	FONDS COMMERCE ALTERN CONSEILS	770 500	770 500		
20720000	FONDS COMMERCE S2EA	189 500	189 500		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		961	2 025	1 064-	52.54
21830000	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	2 800	2 800		
21840000	MOBILIER	3 400	3 400		
28183000	AMORTISSEMENTS MAT BUREAU INFO	2 800-	2 416-	384-	15.89
28184000	AMORTISSEMENTS MOBILIER	2 439-	1 759-	680-	38.66
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		5 910	300	5 610	NS
27500000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	5 910	300	5 610	NS
Total II		966 871	962 836	4 035	0.42
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS		13 895	5 916	7 979	134.87
33500000	TRAVAUX EN COURS	13 895	5 916	7 979	134.87
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		226 745	250 080	23 335-	9.33
41100000	CLIENTS	226 695	249 770	23 075-	9.24
41600000	CLIENTS DOUTEUX	300	1 860	1 560-	83.87
49100000	DEPRECIATION CLIENTS DOUTEUX	250-	1 550-	1 300	83.87
AUTRES CREANCES		64 513	28 810	35 704	123.93
40100000	FOURNISSEURS	14		14	
40980000	FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR		288	288-	100.00
44400000	ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	37 591		37 591	
44566500	TVA DEDUCTIBLE 20%	13 023	7 178	5 845	81.43
44586000	TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	1 140	1 045	95	9.11
46778000	AUTINOR -EVIN - AC -S2EA	12 746	20 299	7 553-	37.21
DISPONIBILITES		148 445	130 871	17 574	13.43
51210000	BANQUE BANQUE POPULAIRE	93 550	38 786	54 763	141.19
51230000	BANQUE CREDIT AGRICOLE	54 896	92 084	37 189-	40.39
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		8 949	1 353	7 596	561.31
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 949	1 353	7 596	561.31
Total III		462 547	417 029	45 518	10.91
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		13 494	16 194	2 700-	16.67
48161000	FRAIS EMISSION EMPRUNT CA	6 131	7 358	1 227-	16.67
48162000	FRAIS EMISSION EMPRUNT BPA	7 363	8 836	1 473-	16.67
TOTAL GENERAL		1 442 913	1 396 059	46 853	3.36

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL		50 000	50 000		
10130000	CAP. SOUSCRIT APPELÉ, VERSÉ	50 000	50 000		
RESERVE LEGALE		5 000	5 000		
10610000	RÉSERVE LÉGALE	5 000	5 000		
AUTRES RESERVES		188 917	62 498	126 419	202.28
10680000	AUTRES RÉSERVES	188 917	62 498	126 419	202.28
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		101 102	126 419	25 317-	20.03
Total I		345 019	243 917	101 102	41.45
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		557 531	659 732	102 201-	15.49
16410000	EMPRUNT CA- FONDS COM 480 K€	277 525	328 706	51 181-	15.57
16420000	EMPRUNT BP-FONDS COM 480 K€	280 006	331 027	51 021-	15.41
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		362	153	210	137.38
51860000	AGIOS A PAYER	362	153	210	137.38
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		298 348	275 584	22 764	8.26
45110000	CPTE GROUPE SBR FRANCE	131 824	111 239	20 585	18.51
45530000	COMPTE COURANT ABMS GROUPE	166 524	164 345	2 179	1.33
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		37 481	10 348	27 133	262.22
40100000	FOURNISSEURS	28 575	4 023	24 552	610.29
40810000	FOURN. FACTURES NON PAREVNUES	8 906	6 325	2 581	40.82
DETTES FISCALES ET SOCIALES		199 755	205 570	5 815-	2.83
42820000	DETTES PROV. CONGES A PAYER	33 172	23 507	9 664	41.11
43100000	URSSAF	43 264	37 337	5 927	15.87
43720000	APICIL RETRAITE	9 944	9 440	504	5.34
43730000	KLESIA PREVOYANCE	1 671	1 193	478	40.07
43760000	KLESIA MUTUELLE SANTE	3 755	3 122	633	20.28
43820000	CHGES SOCIALES CONGÉS À PAYER	14 761	10 750	4 010	37.30
44400000	ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES		21 953	21 953-	100.00
44551000	TVA A DECAISSER	34 407	38 654	4 247-	10.99
44571000	TVA COLLECTEE 10%	2 853	1 242	1 611	129.70
44571400	TVA COLLECTEE 19.6%		235	235-	100.00
44572000	TVA COLLECTEE 20%	32 949	39 517	6 568-	16.62
44860000	AUT. CHARGES FISCALES A PAYER	18 260	15 185	3 075	20.25
44861000	TA/TFPC A PAYER	4 099	3 434	665	19.37
44862000	TVTS A PAYER	620		620	
AUTRES DETTES		4 417	756	3 661	484.32
46750000	NDF SALARIES	682	756	74-	9.73
46780000	COMPTE TROP PAYE PAR CLIENTS	3 734		3 734	
Total IV		1 097 893	1 152 142	54 249-	4.71
TOTAL GENERAL		1 442 913	1 396 059	46 853	3.36

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		1 109 776	793 151	316 624	39.92
70603000	PRESTATIONS SERVICES 20%	685 064	560 323	124 741	22.26
70603100	PRESTATIONS SERVICES 20% SBR	350 000	192 000	158 000	82.29
70604000	PRESTATIONS SERVICES 10%	74 712	40 828	33 883	82.99
Chiffre d'affaires NET		1 109 776	793 151	316 624	39.92
PRODUCTION STOCKEE		7 979	2 602	5 377	206.65
71345000	VARIAT PRESTA SERVICES ENCOURS	7 979	2 602	5 377	206.65
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		2 986	4 902	1 916-	39.08
78174000	REPR PROV CLIENTS DOUTEUX	1 300	2 166	866-	39.98
79130000	INDEMNITES ASSURANCE	1 610		1 610	
79145000	TRANSFERT DE CHARGE REMBOURSEM	76		76	
79150000	PARTICIPATION VEHICULE		2 736	2 736-	100.00
AUTRES PRODUITS			0	0-	100.00
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURAN		0	0-	100.00
Total des Produits d'exploitation		1 120 741	800 656	320 086	39.98
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		474 624	174 564	300 060	171.89
60400000	SOUS-TRAITANCE	10 830	12 755	1 925-	15.09
606	SS TOTAL ENERGIE/FOURNITURES	2 991	2 249	743	33.03
60610000	EDF	1 271	2 036	765-	37.57
60620000	LOGICIELS INFORMATIQUES	775		775	
60630000	FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	138	177	39-	22.01
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	807	35	772	NS
613	SS TOTAL LOCATIONS	61 988	70 151	8 163-	11.64
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	30 154	41 004	10 850-	26.46
61350000	LOCATIONS MOBILIERES	1 239	635	604	95.12
61352000	LOCATION LONGUE DUREE VOITURE	30 108	28 155	1 952	6.93
61380000	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	487	357	131	36.57
61400000	CHARGES LOCATIVES & DE COPROPR	11 430	9 000	2 430	27.00
615	SS TOTAL ENTRETIENS	5 930	4 084	1 846	45.21
61500000	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	192		192	
61510000	ENTRETIEN DES LOCAUX	1 300	3 081	1 780-	57.79
61521000	ENTRETIEN AUTO REPARATION	4 438	262	4 175	NS
61522000	ENTRETIEN / MAINTENANCE IMPRIM		741	741-	100.00
616	SS TOTAL ASSURANCES	32 419	26 637	5 782	21.71
61600000	PRIMES D'ASSURANCE	545	635	90-	14.23
61601000	PRIMES ASSURANCES RC/DECENNALE	21 621	16 849	4 772	28.32
61602000	PRIMES ASSURANCE AUTOS	10 253	9 153	1 100	12.02
622	SS TOTAL HONORAIRES	320 367	25 813	294 554	NS
62260000	HONORAIRES COMPTABLE	5 841	5 350	491	9.18
62261000	HONORAIRES CAC	2 150	2 100	50	2.38
62262000	HONORAIRES AVOCAT	1 738	2 383	645-	27.06
62265000	HONORAIRES ABMS GROUPE	307 500	15 500	292 000	NS
62268000	HONORAIRES DIVERS	3 029	264	2 765	NS
62270000	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	10	216	206-	95.22
62281000	HONORAIRES GESTION LOCAL CERGY	98		98	
62340000	CADEAUX À LA CLIENTÈLE		352	352-	100.00
625	SS TOTAL FRAIS DEPLACEMENTS	20 165	15 802	4 363	27.61
62500000	DEPLACEMENT. REPAS EXTERIEURS	108	3 233	3 124-	96.65
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	16 087	9 124	6 962	76.31

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	%
62511000	DEPLACEMENT TRAIN	2 391	478	1 912	399.80
62512000	GAZOEL VEHIICULES TOURISME		2 967	2 967-	100.00
62550000	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	1 580		1 580	
626	SS TOTAL POSTE/TEL/INTERNET	6 514	4 937	1 577	31.94
62600000	FRAIS POSTAUX	1 041	584	457	78.32
62610000	TELEPHONE FIXE	2 577	2 223	354	15.93
62620000	FACTURES TELEPHONE PORTABLE	2 477	1 629	848	52.04
62630000	FACTURES INTERNET	419	501	83-	16.48
627	SS TOTAL FRAIS BANCAIRES	1 704	2 729	1 025-	37.57
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	1 704	2 729	1 025-	37.57
62810000	COTISATIONS	284	55	230	419.55
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		16 407	17 083	676-	3.96
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 212	1 861	351	18.86
63330000	TAXE FORMATION PROF CONTINUE	1 887	1 573	314	19.97
63511000	CET : CFE/CVAE	5 730	5 653	77	1.36
63512000	TAXES FONCIERES	4 324	5 000	676-	13.53
63513000	TAXE BUREAU ILE DE FRANCE	1 758	2 500	742-	29.66
63514000	TAXE SUR LES VEHICULES SOCIETE	496	496		
SALAIRES ET TRAITEMENTS		335 026	284 717	50 308	17.67
64100000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	311 588	253 338	58 250	22.99
64110000	13EME MOIS	13 773	20 284	6 511-	32.10
64120000	CONGES PAYES	9 664	266-	9 931	NS
64130000	INDEMN RUPTURE CONVENTIONNEL		11 361	11 361-	100.00
CHARGES SOCIALES		137 001	114 451	22 550	19.70
645	SS TOTAL CHARGES SOCIALES	125 052	107 062	17 990	16.80
64510000	COTISATIONS URSSAF	103 826	88 359	15 467	17.50
64530000	COTISATIONS APICIL RETRAITE	23 522	20 781	2 742	13.19
64531000	COTISATIONS KLESIA PREVOYANCE	5 502	3 302	2 200	66.64
64560000	COTISATIONS KLESIA MUTUELLE	8 116	6 357	1 759	27.68
64580000	CHARGES SOCIALES S/ PROV CP	4 010	134	3 876	NS
64599999	CREDIT IMPOT CICE	19 925-	11 871-	8 054-	67.85
64710100	TICKETS RESTAURANT	8 543	5 342	3 200	59.90
64710200	PRESTATIONS DIRECTES - CHQ CAD	1 130	965	165	17.12
64710300	ABONDEMENT PEE	1 350		1 350	
64750000	MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	926	1 082	156-	14.41
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		4 275	5 026	751-	14.94
68111000	DOT.AMORT IMMOB INCORPORELLES	511	712	201-	28.23
68112000	DOT. AMORT IMMOB CORPORELLES	1 064	1 614	550-	34.08
68120000	DOT. AMORT CHARGES A REPARTIR	2 700	2 700		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT			250	250-	100.00
68174000	DOT PROVISION CLT DOUTEUX		250	250-	100.00
AUTRES CHARGES		924	2 520	1 596-	63.34
65400000	PERTE S/ CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE	83	2 520	2 437-	96.69
65800000	CHGE DIVERSE GESTION COURANTE	841		841	
Total des Charges d'exploitation		968 256	598 612	369 644	61.75

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Résultat d'exploitation	152 485	202 044	49 559-	24.53
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	22 842	27 448	4 605-	16.78
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS	18 311	22 442	4 131-	18.41
66811000 INTERETS SBR FRANCE	1 791	1 736	55	3.17
66813000 INTERETS CC ABMS GROUPE	2 740	3 270	530-	16.20
Total des Charges financières	22 842	27 448	4 605-	16.78
Résultat financier	22 842-	27 448-	4 605	16.78
Résultat courant avant impôts	129 643	174 596	44 953-	25.75
IMPOTS SUR LES BENEFICES	28 541	48 177	19 636-	40.76
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	28 541	48 177	19 636-	40.76
Total des produits	1 120 741	800 656	320 086	39.98
Total des charges	1 019 639	674 236	345 403	51.23
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	101 102	126 419	25 317-	20.03

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2017 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2016 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
Ventes marchandises + Production	1 117 755	100.00	795 753	100.00	322 001	40.46
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	1 109 776	99.29	793 151	99.67	316 624	39.92
+ Production stockée ou déstockage	7 979	0.71	2 602	0.33	5 377	206.65
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	1 117 755	100.00	795 753	100.00	322 001	40.46
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	10 830	0.97	12 755	1.60	1 925-	15.09
Marge brute de production	1 106 925	99.03	782 998	98.40	323 926	41.37
Marge brute globale	1 106 925	99.03	782 998	98.40	323 926	41.37
- Autres achats + charges externes	463 794	41.49	161 809	20.33	301 985	186.63
Valeur ajoutée	643 131	57.54	621 190	78.06	21 942	3.53
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	16 407	1.47	17 083	2.15	676-	3.96
- Salaires du personnel	335 026	29.97	284 717	35.78	50 308	17.67
- Charges sociales du personnel	137 001	12.26	114 451	14.38	22 550	19.70
Excédent brut d'exploitation	154 698	13.84	204 938	25.75	50 240-	24.51
+ Autres produits de gestion courante			0		0-	100.00
- Autres charges de gestion courante	924	0.08	2 520	0.32	1 596-	63.34
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	2 986	0.27	4 902	0.62	1 916-	39.08
- Dotations aux amortissements	4 275	0.38	5 026	0.63	751-	14.94
- Dotations aux provisions			250	0.03	250-	100.00
Résultat d'exploitation	152 485	13.64	202 044	25.39	49 559-	24.53
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	22 842	2.04	27 448	3.45	4 605-	16.78
Résultat courant	129 643	11.60	174 596	21.94	44 953-	25.75
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices	28 541	2.55	48 177	6.05	19 636-	40.76
- Participation des salariés						
Résultat NET	101 102	9.05	126 419	15.89	25 317-	20.03

rmulaire obligatoire
rticle 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2018

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
éclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration ys par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	

ıne autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumisau dépot de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ABMS CONSEIL	RUE DU TRUCHET ZA LES SPEYRES EST 38450 VIF
SIRET 7 9 8 6 5 0 6 4 4 0 0 0 3 1	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

s entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

ıte d'entrée dans le groupe de la société déclarante

ur les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	37 491	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

V à long terme posables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétivité ☐

Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité rritoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

ecettes nettes soumises à la contribution 2,50%

ous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

es notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

om et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ABINET MURAZ PAVILLET CHEMIN DU VIEUX CHENE 8240 MEYLAN *Tél:* 04 76 04 04 10	*Tél:*
om et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA	Date: 05/02/2018 Lieu VIF
	Qualité et nom du signataire: Président
Tél:	Signature ABMS GROUPE-M. DOMELAND

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre s deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

rmulaire obligatoire
ticle 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

ɔntant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
ɔntant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
ɔntant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes erposées					d	
Montant des distributions					e	
tres que celles visées en (a),					f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g	
					h	
ɔntant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
ɔntant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
ɔntant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

ɪm, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants · * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités · * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
ɔntant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
ʌDS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
trocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ormulaire obligatoire (article 53 A
Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise RUE DU TRUCHET 38450 VIF — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 79865064400031 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	N-1 clos le 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 130	AG 2 130		511
	Fonds commercial (1)	AH	960 000	AI	960 000	960 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 200	AU 5 239	961	2 025
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	5 910	BI	5 910	300
	TOTAL (II)	BJ	974 240	BK 7 369	966 871	962 836
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	13 895	BO	13 895	5 916
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	226 995	BY 250	226 745	250 080
	Autres créances (3)	BZ	64 513	CA	64 513	28 810
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	148 445	CG	148 445	130 871
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 949	CI	8 949	1 353
	TOTAL (III)	CJ	462 797	CK 250	462 547	417 029
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	13 494		13 494	16 194
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 450 532	1A 7 619	1 442 913	1 396 059

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	188 917	62 498
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	101 102	126 419
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	345 019	243 917
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	557 893	659 885
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	298 348	275 584
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	37 481	10 348
	Dettes fiscales et sociales	DY	199 755	205 570
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 417	756
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 097 893	1 152 142
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 442 913	1 396 059

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	644 945	594 611
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	362	153

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 109 776	FH		FI	1 109 776	793 151
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 109 776	FK		FL	1 109 776	793 151
	Production stockée*					FM	7 979	2 602
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 986	4 902
	Autres produits (1) (11)					FQ		0
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 120 741	800 656
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	474 624	174 564
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 407	17 083
	Salaires et traitements*					FY	335 026	284 717
	Charges sociales (10)					FZ	137 001	114 451
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	4 275	5 026
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		250
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	924	2 520
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	968 256	598 612
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	152 485	202 044
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	22 842	27 448
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	22 842	27 448
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(22 842)	(27 448
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	129 643	174 596

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	28 541	48 177
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 120 741	800 656
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 019 639	674 236
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	101 102	126 419
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 686	2 736
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ormulaire obligatoire (article 53 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	962 130	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	6 200	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	6 200	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	300	1U	1V 5 610
	TOTAL IV	LQ	300	LR	LS 5 610
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	968 630	ØH	ØJ 5 610

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 962 130	1X 962 130
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 6 200	MU 6 200
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG	NH 6 200	NI 6 200
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 5 910	2G 5 910
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 5 910	2H 5 910
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL 974 240	ØM 974 240

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(6) **AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE	1 619	PF	511	PG		PH	2 130
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 175	QM	1 064	QN		QO	5 239
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 175	QV	1 064	QW		QX	5 239
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	5 794	ØP	1 575	ØQ		ØR	7 369

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL IV**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé **NP + NQ + NR)**	NW		**Total général** non ventilé **(NS + NT + NU)**	NY		**Total général** non ventilé **(NW - NY)**	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler	16 194		Z9	2 700	Z8	13 494
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 550	6U		6V	1 300	6W	250
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 550	TY		TZ	1 300	UA	250
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 550	UB		UC	1 300	UD	250
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	1 300		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

8 DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	5 910	UV		UW	5 910
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	300		300		
	Autres créances clients	UX	226 695		226 695		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	37 591		37 591		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 163		14 163		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	12 759		12 759		
	Charges constatées d'avance	VS	8 949		8 949		
	TOTAUX	VT	306 367	VU	300 457	VV	5 910
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	362	362		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	557 531	104 582	443 272	9 677
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	37 481	37 481		
Personnel et comptes rattachés		8C	33 172	33 172		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	73 395	73 395		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	70 209	70 209		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	22 979	22 979		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	298 348	298 348		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 417	4 417		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 097 893	VZ 644 945	443 272	9 677
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	102 201	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2017

I. RÉINTEGRATIONS

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	101 102
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2 277		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		XE	2 277
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	620	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	620
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	28 541
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	132 540

II. DÉDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	124
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées aux taux de 0 %					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A			)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG	19 925
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	20 049

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice **(I moins II)**	XI	112 491	
	déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	112 491	XO

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL 31/12/201

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
CICE 2017		19 925
Total des déductions diverses	XG	19 925

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impots)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	47 932

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
TVTS	9K	620	9L	124
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	620	YO	124
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	126 419	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	126 419
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	126 419	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	126 419

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	10 830	12 755
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8 73 419	XQ	73 419	79 151
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	320 367	25 813
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES 284	ST	70 008	56 844
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	474 624	174 564
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *. CFE, CVAE		YW	5 730	5 653
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS	9Z	10 677	11 430
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	16 407	17 083
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		YY	214 484	154 547
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	81 546	29 329
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*		ØB	325 360	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	2.03 %
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

RÉGIME DE GROUPE*							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 12.8 %	Long terme (10) 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							
					(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL — Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABMS CONSEIL — Néant ☐ *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 — Durée en nombre de mois : 1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 109 776
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 109 776

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	7 979
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 610
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	9 589

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	412 635
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	924
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	413 559

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	705 806

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	705 806

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	1 109 776	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	7	
Période de référence	GY	01/01/2017	GZ	31/12/2017		
Date de cessation			HR			

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :		YP	7
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
rt. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 79865064400031

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABMS CONSEIL

ADRESSE (voie) RUE DU TRUCHET ZA LES SPEYRES EST

CODE POSTAL 38450 VILLE VIF

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ABMS GROUPE

N° SIREN (si société établie en France) 794254896 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° Voie RUE DU TRUCHET

Code postal 38450 Commune VIF Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 79865064400031

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABMS CONSEIL

ADRESSE (voie) RUE DU TRUCHET ZA LES SPEYRES EST

CODE POSTAL 38450 VILLE VIF

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.